

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

Bulletin de Médicaments sécuritaires.ca

Volume 15 • Numéro 5 • Le 22 mai 2024

Le pouvoir des partenariats : établir une solide relation patient.e-prestataire Deuxième partie d'une série de trois articles

Le mois dernier, la première d'une série de trois infolettres traitait de la valeur d'un consommateur avisé pour mieux prévenir les erreurs médicamenteuses. Aujourd'hui, cette deuxième partie souligne le pouvoir d'une solide relation patient.e-prestataire fondée sur la confiance et une bonne communication. Une dynamique de partenariat avec vos fournisseurs de soins de santé favorise de meilleures prises de décisions partagées concernant votre santé et l'utilisation de médicaments.



Le site Erreurmed.ca a reçu un rapport décrivant comment une bonne relation entre le patient et son docteur a permis de prévenir une erreur médicamenteuse. Après une consultation avec son médecin, le patient savait qu'une nouvelle ordonnance serait transmise à la pharmacie par télécopieur. Lorsqu'il est arrivé à la pharmacie, le patient a remarqué que son médicament correspondait, par erreur, à son ancienne ordonnance parce que la nouvelle ordonnance n'avait pas encore été acheminée par télécopieur. Par bonheur, ce signalement a permis à la pharmacie d'améliorer son processus.

Pour établir des liens, il faut du temps, de la confiance et une bonne communication. Les conseils suivants sont destinés à vous aider à créer de solides partenariats avec vos prestataires de soins de santé :

- Choisissez une pharmacie pour vos besoins en soins de santé. Aidez la pharmacienne ou le pharmacien à vous connaître. Engagez une conversation avec elle ou lui à propos de vos besoins en matière de santé.
- Encouragez vos prestataires de soins, y compris les médecins, les infirmières et les pharmaciens, à partager leurs notes cliniques et toute modification de médicament avec les autres prestataires de votre équipe soignante, s'il y a lieu.
- Posez toutes les questions qui vous semblent pertinentes. Sachez que certaines réponses demandent de la recherche et que la recherche demande du temps. Utilisez les [5 questions à poser à propos de vos médicaments](#) qui vous aidera à orienter votre conversation.

Nous vous invitons à lire la première partie de la série :

Savoir, c'est pouvoir : des consommateurs informés évitent les erreurs médicamenteuses

<https://www.medicamentssecuritaires.ca/bulletins/dossiers/202404BulletinV15N3-savoir-1de3.pdf>

Ce bulletin a été développé en collaboration avec la Coalition pour de meilleurs médicaments et Patients pour la sécurité des patients du Canada.

Les recommandations sont partagées avec les prestataires de soins de santé par l'entremise des bulletins de sécurité de l'ISMP Canada, afin que des changements puissent être faits de manière collaborative.

Ce bulletin contient de l'information sur l'utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n'est pas assujéti à la Loi canadienne anti-pourriel.

Bulletin: www.medicamentssecuritaires.ca – **Signaler une erreur:** www.erreurmed.ca

© Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada 2024. Tous droits réservés.